

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1ER SEPTEMBRE 2016 A 18 H 30

PRESENTS: Mesdames Chantal CHAIX, Angélique EULOGE, M-Estelle GAUTHIER, Isabelle MORINEAUD et Messieurs Martial BAILLE, Sébastien BONNEAU, Lionel CRESPIY, Alain MARTINEZ, Christian TRABUC et Patrick RONIN.

ABSENTS EXCUSES: Madame DROUET Emilie qui a donné son pouvoir à Mme CHAIX, Monsieur René BESSON qui a donné son pouvoir à Mme EULOGE et Monsieur Gilbert LOMBARD qui a donné son pouvoir à Mr TRABUC.

SECRETARE DE SEANCE: MARTINEZ Alain

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 17 Août 2016.

SA H2P – PROGRAMME DE SESSION 2016/2018 :

Suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux, deux représentants du SA H2P ont été invité à participer au conseil pour présenter le programme de session de la société et plus spécifiquement ce qui est envisagé sur la commune.

La SA H2P nous propose :

- la prorogation des baux concernant la résidence du Mardaric et du Châtaignier (de 55 à 99 ans),
- le rachat de ces patrimoines sur la base de 224 204 € (prix ferme),
- l'autorisation de mettre en vente les 7 logements de la résidence « Le Mardaric ».

Monsieur le Préfet sollicite les observations du conseil municipal avant le 7 septembre 2016.

Le conseil municipal, à la majorité, délibère positivement.

Résultat du vote : 8 Pour, 2 Contre et 3 abstentions.

EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE CONTRACTUEL A MI-TEMPS

La mairie de Sourribes procède au recrutement d'un adjoint technique à plein temps et nous propose de signer une convention pour la mise à disposition à mi-temps de ce dit agent.

Une aide de l'Etat sera perçue sur la base de 20 heures hebdomadaires. Une période d'essai de deux semaines sous couvert de Pôle Emploi serait possible.

Le contrat de travail aurait une durée de un an renouvelable.

Le conseil municipal donne son accord par 11 voix Pour et 2 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de mise à la vente des blocs bétons roses qui se trouvaient sur le parking de l'école à 4 euros pièce. Accord à l'unanimité.

- Une demande de la société de chasse concernant la mise en place de miradors sur les terrains communaux sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.